

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA COORDINATION ET GESTION DE LOGEMENT ET PAUSES CAFÉ ET DÉJEUNER LORS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU PROJET VALEUR-GABES

Code budget : 23TAC001

Projet : ValeUr Gabès

Rubrique d'imputation : 1.3.3.3

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 73 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

MedCités, est partenaire du projet «ValeUr-Gabès: VALorisation de l'Eau URbain à travers des actions et instruments innovateurs», coordonné par l'Aire Métropolitaine de Barcelone et implémenté sur le territoire de Gabès (Tunisie) en coopération avec la Municipalité de Gabès. Financé par l'Union Européenne, le projet a été lancé le 15.01.2021 avec une durée totale de 42 mois. ValeUr-Gabès a comme objectif global de favoriser la capacité des villes Tunisiennes à faire face aux impacts du changement climatique à travers la planification et l'innovation pour la gestion efficiente de l'eau urbaine.

Dans le cadre du projet ValeUr-Gabès, le paquet d'activité 4 vise à diffuser les apprentissages du projet au niveau national et régional à travers l'organisation d'une conférence régionale du projet qui se tiendra pendant le 7 et le 8 de Novembre 2023 dans la ville de Sfax en Tunisie, en présence de 60 participants Tunisiens et étrangers. C'est dans ce cadre, qu'il est prévu d'embaucher des services hôteliers de logement et provision de pauses café et déjeuner tout le long de la conférence.

1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est la coordination et gestion de logement et pauses café et déjeuner lors de la conférence régionale du projet ValeUr Gabès.

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

- Chambres d'usage individuel en régime de demie pension (dîner et petit déjeuner) pour **60 personnes les nuitées du 6 et 7 novembre 2023**. Nombre final de chambres à déterminer 7 jours avant l'événement.
- Chambres d'usage individuel en régime de demie pension (dîner et petit déjeuner) pour **30 personnes les nuitées du 8 novembre 2023**. Nombre final de chambres à déterminer 7 jours avant l'événement.

- **1 salle sonorisée** (data-show, grand écran de projection, matériel audio-visuel, flip chart, micros de table pour les intervenants, 2 micros baladeurs, climatisation ...) pour 60 personnes le 7 et le 8 novembre 2023. Salle équipée avec bouteilles d'eau d'1L en bouteille de verre recyclable pour les deux jours de la conférence.
- **1 pause-café et 1 pause-gouté** le 07/11 pour 60 personnes.
- **1 pause déjeuner** le 07/11 pour 60 personnes.
- **1 Pause-café** le 08/11 pour 60 personnes
- **1 pause déjeuner** le 08/11 pour 60 personnes.

La facturation des chambres et des pauses café et déjeuner se fera sur la *rooming list* définitive à 8 jours avant la célébration de la conférence.

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 15 novembre 2023. Le service sera prêté aux bureaux de l'entreprise et à Sfax, Tunisie.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 13.500€ (toutes taxes comprises).

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

1 facture doit être présentée avec le détail suivant :

- 100% du montant correspondant à la fin du service avec le concept suivant : Logement, pauses café et déjeuner pour la conférence régionale ValEUr Gabès (1.3.3.3 – 23TAC001)

Les paiements seront effectués comme suit :

L'offre et les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom fiscale complète et adresse fiscale complète du fournisseur

- Numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de l'offre/facture
- Date de l'offre/facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description des services à fournir/fournis
- Détail du montant des produits et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant :

1. Virement bancaire du 30% du montant proposé à l'acceptation de l'offre.
2. Le reste du montant final avec le montant à régler selon la rooming list définitive avec virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la fin du service.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCités. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCités en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel "Offre pour le service : Logement, pauses café et déjeuner pour la conférence régionale ValEUr Gabès"
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- L'offre détaillée des services.
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le dossier détaillé relatif aux services offerts par l'hôtel contenant photos des salles, proposition des pause café et des pauses déjeuner, photos des chambres, autres services complémentaires.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficacité de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCités garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 6 septembre 2023

Josep Canals Molina
Secrétaire général